

# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Rapport mentionnant les actions entreprises suite aux observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes

En juillet 2020, la Chambre Régionale des Comptes des Pays de Loire informait Monsieur le Maire du contrôle des comptes et de la gestion communale de la Ville au titre des exercices 2015 à 2019.

Le présent document a pour objectif d'apporter les réponses de la Ville de Clisson aux sept recommandations issues du rapport d'observations définitives présenté au Conseil Municipal lors de sa séance du 16 septembre 2021.

#### **RECOMMANDATION 1:**

AMELIORER LA SINCERITE BUDGETAIRE, EN FAISANT UNE APPRECIATION PLUS EXACTE DU POSTE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES.

La Ville de Clisson a pris le parti d'équilibrer son budget par le chapitre 67 des charges exceptionnelles afin de ne pas créditer de manière artificielle les autres chapitres composant la section de fonctionnement. En outre, l'équipe municipale en place entre 2014 et 2020 a souhaité finir son mandat sur des indicateurs financiers proches de ceux du début du mandat. Ainsi, en 2014, la capacité d'autofinancement brute s'élevait à 2 104K€ et le fond de roulement à 3 836K€ ; la clôture du dernier exercice du mandat 2014-2020, à savoir 2019, indique une capacité d'autofinancement brute de 1 965K€ et un fonds de roulement de 4 399K€.

En outre, le choix d'un équilibre obtenu via le chapitre des charges exceptionnelles a permis à la municipalité, d'une part, de maintenir des indicateurs de bonne santé financière et, d'autre part, de disposer d'une capacité financière adaptée en vue du financement des projets à venir.

Par ailleurs, l'affectation totale ou partielle du résultat de l'année N-1 en section d'investissement sans pour autant créditer des dépenses réelles d'investissement en miroir dans la mesure où l'avancement des projets était trop embryonnaire pour arrêter des montants stabilisés, ne participent pas, au sens de la Ville, au respect du principe de sincérité budgétaire.

De plus, l'absence d'affectation de la totalité du résultat de l'année N-1 en section d'investissement et l'atteinte de l'équilibre par le chapitre des charges exceptionnelles permettent à la Ville de développer une capacité de résilience qui rend possible l'absorption des fluctuations de la conjoncture économique impactant la section de fonctionnement (ex : inflation).

Si la Ville a entendu la nécessité de développer une gestion pluriannuelle, de mobiliser de manière plus lisible les crédits de la section d'investissement et d'affecter de manière plus conséquente depuis la section de fonctionnement, elle ne renoncera pas pour autant à l'inscription au chapitre 67 des charges exceptionnelles de crédits pondérés et prudents permettant notamment l'absorption d'aléas susceptibles d'impacter la section de fonctionnement.

En conclusion, loin de thésauriser, la Municipalité cherchait à déployer une stratégie de financement du plan pluriannuel d'investissement envisagé pour le mandat 2020-2026.

Le mandat 2020-2026 étant marqué par la mise en œuvre de projets ambitieux et couteux, l'appréciation du chapitre 67 évoluera à mesure de l'avancement des projets de la Ville. A ce titre, les prévisions du chapitre 67 pour l'exercice 2022 ont déjà été revues à la baisse passant de 2 020 K€ en 2021 à 1 304 K€ en 2022.

#### **RECOMMANDATION 2:**

ASSURER LA MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX SUBVENTIONS (LOI DU 7 OCTOBRE 2016) AINSI QUE LES DONNEES ESSENTIELLES DES MARCHES PUBLICS (ART. L. 2196-2 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE).

La Ville de Clisson entend les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes quant au respect des dispositions de la loi du 7 octobre 2016 et notamment de son article 18. Les textes précisent en effet que les données essentielles des conventions de subvention soient mises à la disposition du public gratuitement, en consultation ou en téléchargement, sur le site internet des collectivités attribuant la subvention, au plus tard trois mois à compter de la date de signature de la convention.

S'agissant de la déclaration de ces subventions dont le seuil est fixé à 23 000 euros, la Municipalité rappelle que seule l'association Hellfest Productions pour laquelle une convention pluriannuelle avait été approuvé en novembre 2017, est concernée. La délibération relative à l'approbation de cette convention, document public consultable par tout citoyen, a été mise en ligne via le compte-rendu du Conseil municipal du 9 novembre 2017. Il en est de même de la convention la plus récente portant sur la double édition exceptionnelle 2022.

S'agissant des données essentielles des marchés publics, les informations relatives aux marchés approuvés en Conseil municipal et ceux attribués dans le cadre de la délégation des pouvoirs accordée au Maire sont également mis en ligne dans les différents comptes-rendus des séances de l'assemblée.

Il n'en demeure pas moins que la Municipalité convient que la lisibilité et la visibilité de ces données essentielles doivent être améliorées.

La Ville informe qu'elle envisage de procéder à la refonte de son site internet en 2024. A ce titre, une réflexion sur la communication des informations relatives aux subventions ainsi qu'aux marchés publics sera menée dès 2023 afin de les rendre plus lisibles et accessibles à tous.

Par ailleurs, consciente de l'évolution des pratiques numériques des citoyens et des obligations de dématérialisation de la publication des actes, la Ville a décidé d'avoir recours à un contrat d'apprentissage, dont le recrutement est en cours, afin de renforcer son service communication, doté à ce jour d'un seul ETP.

# **RECOMMANDATION 3:**

# AJUSTER LE NIVEAU D'EMPRUNT AUX BESOINS REELS DE LA COMMUNE.

En raison de l'existence d'un niveau de trésorerie suffisant, la Ville de Clisson n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2019. Pour la même raison, le recours à des lignes de trésorerie est désormais écarté. Cependant, les projets identifiés au sein du plan pluriannuel d'investissement voté en novembre 2021 pour la période 2021-2026 étant engagés ou en cours de lancement, le fonds de roulement tendra à se réduire significativement. La Ville de Clisson veillera, alors, au maintien d'un niveau minimal de trésorerie équivalent à 90 jours de charges courantes dans un souci de bonne gestion financière de la commune.

En outre, afin d'adapter le niveau d'emprunt aux besoins réels de la collectivité, la Ville tend à développer la gestion pluriannuelle de ses investissements (cf création d'autorisations de programme pour trois projets fondamentaux du projet de mandat). Cette nouvelle gestion sera également accompagnée d'une prospective financière qui sera présentée dans le cadre du prochain rapport d'orientations budgétaires (février 2023). Cet outil de pilotage permettra de répondre avec plus d'efficience à cette recommandation de la Chambre régionale des comptes.

# **RECOMMANDATION 4:**

AMELIORER LE SUIVI PLURIANNUEL DES CREDITS D'INVESTISSEMENT EN UTILISANT LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET EN DELIBERANT SUR LES MODIFICATIONS SUBSTANTIELLES DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT.

Lors du Conseil municipal du 10 novembre 2021 a été approuvé le plan pluriannuel d'investissement du projet de mandat pour les exercices 2021 à 2026.

## PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

INVESTISSEMENTS COURANTS	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2021-2026
Administration générale	188 833 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	38 000 €	826 833 €
Patrimoine Bâti	247 347 €	82 000 €	62 000 €	62 000 €	62 000 €	62 000 €	577 347 €
Cadre de vie	937 448 €	386 281 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	2 223 729 €
Patrimoine et équipements culturels et associatifs	185 660 €	41 000 €	31 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	290 660 €
Equipements sportifs	223 441 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	323 441 €
Enfance Education	126 092 €	36 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	266 092 €
Hors opérations	476 026 €	318 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 594 026 €
Total	2 384 847 €	1 033 281 €	714 000 €	694 000 €	694 000 €	582 000 €	6 102 128 €

LES GRANDS PROJETS	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2021-2026
Hôtel de Ville	883 967 €	- €	- €	- €	- €	- €	883 967 €
Remparts du Château	738 574 €	- €	- €	- €	- €	- €	738 574 €
Réfection des Halles	141 452 €	- €	- €	- €	- €	- €	141 452 €
Extension Gymnase de la Blairie	291 137 €	- €	- €	- €	- €	- €	291 137 €
Pôle d'échanges multimodal	150 000 €	150 000 €	- €	- €	- €	- €	300 000 €
Tivoli	358 233 €	- €	- €	- €	- €	- €	358 233 €
Groupe Scolaire Jacques Prévert	32 000 €	240 000 €	2 600 000 €	2 600 000 €	2 600 000 €	- €	8 072 000 €
Eglise de la Trinité	1000€	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	3 501 000 €
Maison des solidarités	271 758€	550 000 €	- €	- €	- €	- €	821 758 €
Gymnase Cacault	- €	56 000 €	700 000 €	700 000 €	- €	- €	1 456 000 €
Aménagement urbain de la place St Jacques - O. de Clisson	- €	- €	30 000 €	70 000 €	600 000 €	1 000 000€	1 700 000 €
Route de la Dourie	20 000 €	300 000 €	300 000 €	- €	- €	- €	620 000 €
Rue des Bossières	- €	20 000 €	200 000 €	200 000 €	- €	- €	420 000 €
Agenda 21	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	180 000 €
Total	2 918 121 €	2 046 000 €	4 560 000 €	4 300 000 €	3 930 000 €	1 730 000 €	19 484 121 €
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	5 302 968 €	3 079 281 €	5 274 000 €	4 994 000 €	4 624 000 €	2 312 000 €	25 586 249 €

Dans le cadre des suites à donner aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, la Ville souligne que les recommandations 1, 3 et 4 sont intrinsèquement liées les unes aux autres dans la mesure où le développement de la gestion pluriannuelle des investissements (recommandation n° 4) permettra à la Ville de Clisson d'ajuster l'excédent de fonctionnement, et donc l'équilibre de la section avec un chapitre 67 des charges exceptionnelles plus fin (recommandation n° 1), ainsi que son niveau d'endettement en mobilisant les ressources en fonction des besoins de financement réels (recommandation n° 3).

Pour attester de la volonté de la Municipalité de renforcer la gestion pluriannuelle de ses projets, il est précisé que le Conseil Municipal a approuvé en septembre 2022 la création des trois autorisations de programme suivantes :

N° AP	LIBELLE		MONTANT GLOBAL DE L'AP
2022.01	Construction neuve d'un groupe scolaire et d'un gymnase		16 000 000,00 €
	CREDITS DE PAIEMENT (CP) par année		MONTANT DU CP
		2022	372 300,00 €
		2023	3 295 000,00 €
		2024	6 385 000,00 €
		2025	4 192 700,00 €
		2026	1 755 000,00 €

N° AP	LIBELLE		MONTANT GLOBAL DE L'AP
2022.02	Travaux de réhabilitation de l'église de la Trinité		3 500 000,00 €
	CREDITS DE PAIEMENT (CP) par année		MONTANT DU CP
		2022	500 000,00 €
		2023	1 000 000,00 €
		2024	1 000 000,00 €
		2025	700 000,00 €
		2026	300 000,00 €

N° AP	LIBELLE		MONTANT GLOBAL DE L'AP
2022.03	Travaux de requalification de la Route de la Dourie		1 200 000,00 €
	CREDITS DE PAIEMENT (CP) PAR ANNEE		MONTANT DU CP
		2022	280 562,00 €
		2023	850 000,00 €
		2024	69 438,00 €

Il s'agit en l'espèce des trois principaux projets qui impacteront le budget de la Ville entre 2023 et 2026. Les éventuelles adaptations à apporter à ces trois autorisations de programme seront présentées dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires 2023.

Par ailleurs, la Commune rappelle que la nomenclature M57 (dont le passage est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2024) impose une présentation pluriannuelle du budget. Dans ce contexte, la Municipalité soumettra à l'approbation du Conseil Municipal en 2023 un projet de règlement budgétaire et financier qui cadrera l'organisation financière et comptable de la Ville.

## **RECOMMANDATION 5:**

METTRE FIN A LA PARTICIPATION FINANCIERE D'ENTREPRISES TITULAIRES DE MARCHES PUBLICS AU FINANCEMENT D'OPERATIONS DE LA COMMUNE.

Conformément à l'engagement pris en 2021, la Ville précise qu'elle ne donnera pas de suite favorable au mécénat de sociétés titulaires de marchés publics communaux supérieurs au seuil de 40 000€ HT. La Commune rappelle qu'en 2021 le recours au mécénat s'est limité au sponsoring des « Mascarades » (Crédit Mutuel) et de la patinoire (Crédit Mutuel, Hellfest et Leclerc). Le montant total de ces recettes s'est élevé à 4 750€, ce qui représente 0,30% des recettes réelles de fonctionnement (hors chapitre 73 « impôts et taxes » et chapitre 74 « dotations et participations »).

Toutefois, la Ville informe qu'elle souhaite à l'avenir développer les financements participatifs et autres mécénats pour ses différentes opérations d'investissement. En effet, au regard de la conjoncture (inflation et augmentation des coûts de la construction), la Municipalité cherche de nouveaux moyens de financement de ses projets à l'image des initiatives prises pour les travaux du Tivoli (Fondation du Patrimoine, mission « Bern »...).

## **RECOMMANDATION 6:**

RENFORCER LE SUIVI DES MARCHES PUBLICS EN RECHERCHANT LEUR MUTUALISATION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LES AUTRES COMMUNES MEMBRES.

La Communauté d'agglomération « Clisson Sèvre et Maine Agglo » (CSMA) a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à la fusion des Communautés de communes « Sèvre, Maine et Goulaine » et « Vallée de Clisson ».

En 2018, CSMA a initié une démarche visant à mettre en place son schéma de mutualisation. Il est ressorti de ces échanges entre l'EPCI et ses Communes membres les besoins et demandes suivantes :

- Mise en place d'un service « instruction des autorisations du droit des sols » mutualisé,
- Mise en place d'un service juridique mutualisé,
- Mise en place d'un service informatique mutualisé,
- Mise en place d'un service « marchés publics » mutualisé.

Les suites suivantes ont été données par CSMA :

- Mise en place en 2018 d'un service « instruction des autorisations du droit des sols » (ADS) mutualisé,
- Mise en place de différents groupements de commandes (« entretien de la voirie », « fauchage, curage, élagage », « fourniture de papier », « mise en place, gestion et maintenance du site Internet »...),
- Mise en place de conventions « EPCI/Communes » au cas par cas pour les opérations « Voiries Réseaux Divers ».

Depuis 2018, le positionnement de la Ville est le suivant concernant les enjeux liés aux marchés publics et à la mutualisation :

- Participation au service « ADS » mis en place par CSMA (à noter : Clisson a opté pour la formule la plus intégrée parmi celles proposées par CSMA lors du Conseil municipal du 17 novembre 2022),
- Participation aux différents groupements de commandes proposés par CSMA (site Internet, fourniture de papier...) et le SYDELA (fourniture électricité),
- Signature des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement liées aux compétences partagées (cf délibération du Conseil municipal du 9 juin 2022 relative aux travaux de voirie (Commune) et d'assainissement (CSMA) dans le lotissement du Fief des Pommiers).
- Utilisation de l'outil « groupement de commandes » dès lors que cela est possible et réalisable. Ainsi, dans le cadre de la mise en place d'une police pluri communale en 2023, les Villes de Clisson, Gorges et Gétigné travaillent actuellement à la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour certaines dépenses d'équipement des agents du futur service ainsi que pour le projet de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur le territoire des trois Communes.

De manière générale, la Ville de Clisson est très favorable aux démarches de mutualisation et souhaite que celles-ci se développent à l'avenir.

## **RECOMMANDATION 7:**

VEILLER AU RESPECT DU DELAI GLOBAL DE PAIEMENT PAR L'AMELIORATION DE CELUI DU MANDATEMENT, TOUT EN LIQUIDANT LES INTERETS MORATOIRES DUS EN CAS DE DEPASSEMENT DU DELAI DE PAIEMENT REGLEMENTAIRE.

La Ville poursuit son effort de réduction du délai globalement de paiement à travers de multiples initiatives : simplification du circuit de validation des factures, responsabilisation des encadrants intermédiaires, programmation du changement du logiciel de comptabilité.... Il s'élève à ce jour à 26 jours.

En outre, sensible au partenariat avec le Trésor Public, la Direction Générale a mis en place une réunion mensuelle avec la comptable publique assignataire afin d'enrichir le dialogue de gestion entre les deux entités. Ce dialogue est indispensable eu égard aux prochains enjeux que représentent le passage à la M57 ainsi que la mise en œuvre du futur compte financier unique.